



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 JUIN 2026

Le 11 juin 2026 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. ALBRIET David, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14 - Quorum atteint

Présents : ALBRIET David – BELLENGER Fanny – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – COCHET Alain – COMTE Jennifer – FRACHER Gilles – GUICHARD Nicolas – MARMOEX Alicia – PERRIER Sophie – PICHOT Geoffrey – POULAIN Amandine – ROQUES Philippe – TUDELA Romain

Excusée : DUPRÉ Camille

Mme MARMOEX Alicia est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil
- Présentation des activités réalisées par chaque pôle
- Vision 2040
- Conseiller municipal délégué
- Recrutement d'un agent pour les services périscolaires
- Désignation du correspondant incendie et secours
- Désignation de 2 référents « Ambroisie »
- Appel d'offres pour la réfection du clocher de l'église
- Fongibilité des crédits
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

~~~~~

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Suite au Conseil municipal imposé du 05 juin 2026, deux procès-verbaux sont présentés.

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction des procès-verbaux du 27 avril et du 05 juin 2026, ils sont arrêtés par tous les membres présents.

### PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR CHAQUE PÔLE

*Rapporteurs : M. FRACHER Gilles – Mme MARMOEX Alicia – M. TUDELA Romain – M. ROQUES Philippe*

- FRACHER Gilles : pôle infrastructures, urbanisme et cadre de vie
- Point sur les travaux réalisés par les agents du service technique : beaucoup de travail de débroussaillage ; pose de voies d'eau sur les routes de montagne

Arrivée de TUDELA Romain

- Le plancher de la chapelle de Picolard est complètement pourri, les employés vont le démonter et un rendez-vous avec l'architecte qui a suivi les travaux extérieurs va être pris afin de connaître son avis sur la méthode de réfection.

- Compte-rendu de la réunion eau et assainissement au sein de la CCHT : afin d'optimiser les interventions et limiter les coûts, il a été demandé de profiter de l'ouverture des tranchées pour anticiper la mise en place ou la préparation des travaux suivants : évacuation des eaux pluviales ; collecte ou gestion des eaux des bachals ; mise en attente ou pose des réseaux secs ; amélioration et rationalisation des réseaux existants ; réflexion globale sur la réfection des voiries et des revêtements ; limitation des ouvertures ultérieures de chaussées.  
Pour ce faire, une méthodologie visant à constituer un dossier technique préparatoire est présentée. Elle permettra à la CCHT d'intégrer les besoins communaux dans ses études de conception ; d'anticiper les travaux pouvant être mutualisés avec les opérations d'assainissement ; d'identifier les contraintes techniques et foncières.
- MARMOEX Alicia : pôle famille, enfance, aînés et vie locale
- Une réunion avec la Directrice de l'école a permis de confirmer la baisse importante des effectifs pour les prochaines années. Un recensement des enfants non-inscrits à l'école des Chapelles sera opéré.
- Plusieurs réunions sont programmées au sein de la CCHT : semaine bleue ; commission mobilité, commission sociale pour la présentation des différents services (France services, service étoile, etc...)
- TUDELA Romain : pôle développement et attractivité
- Les portes d'entrée du Dôme ont été validées
- Suite à la réunion de la commission vie et développement local, un agenda des manifestations sera établi ainsi qu'un recensement des activités pour les visiteurs. Il est proposé de réunir les associations de la Commune pour développer les événements sur la Commune et leur fournir l'agenda de la CCHT pour, si besoin, qu'elles puissent s'y greffer.
- ROQUES Philippe : pôle finances et subventions
- Présentation de la situation des impayés à fin mai 2026 : un locataire fait l'objet d'un suivi mensuel.
- Présentation de la situation financière à fin mai 2026 : à ce jour, le budget est conforme aux prévisions.

## *VISION 2040*

*Rapporteur : M. ROQUES Philippe*

Compte-rendu de l'enquête réalisée environ un mois après l'installation du conseil municipal : le taux de participation atteint 30% (retour de 150 questionnaires (principalement des administrés de plus de 60 ans)) et participation d'une trentaine de personnes à l'atelier organisé à la salle polyvalente.

Ordre des 8 points issus de l'enquête : l'école / les mobilités / demande de commerces / développement du logement à maîtriser / espaces de jeux et de rencontre / tourisme à encadrer / communication / assainissement et réseaux.

Les témoignages dans les réponses libres des questionnaires montrent une volonté très claire de préserver l'identité des Chapelles tout en maintenant une commune vivante, attractive pour les familles et capable d'assurer durablement ses services et son école.

Au vu de tous ces éléments, il est proposé de réfléchir pour valider les priorités des 3 futures années, cela permettra un phasage des actions avec un plan d'investissement correspondant.

## *CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-40*

Afin de seconder M. FRACHER Gilles au suivi des agents du service technique, le poste de conseiller municipal délégué est créé. M. COCHET Alain se propose à cette fonction.

*Pour : A l'unanimité*

## *RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Suite à sa volonté, le contrat d'une des employés des services périscolaires ne sera pas reconduit. Les formalités de recrutement seront engagées pour la remplacer. Ce poste est susceptible d'évoluer, une définition précise sera établie.

## DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2026-41

Information du SDIS sur la désignation d'un correspondant incendie et secours dont les principales missions sont :

- Participer à la diffusion de la culture du risque et de la prévention auprès des habitants
- Sensibiliser la population aux comportements à adopter en cas d'incendie, de catastrophe naturelle ou d'autres risques majeurs,
- Faciliter les échanges entre la municipalité et le SDIS
- Contribuer à l'information de la commune sur les questions de sécurité civile
- Peut participer à la préparation et à la mise à jour des dispositifs communaux de gestion de crise, notamment le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Informer périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

M. COCHET Alain ayant déjà pris contact avec les pompiers de Bourg-Saint-Maurice et étant référent au PCS, il se propose pour ce rôle.

Pour : A l'unanimité

## DÉSIGNATION DE 2 RÉFÉRENTS « AMBROISIE »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2026-42

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de nommer au moins 2 référents pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Le référent territorial est un acteur clé de la lutte contre l'ambroisie. Il agit en faveur de la santé et de l'environnement de ses concitoyens.

Ses principales missions sont de

- Repérer la présence, participer à la surveillance
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures
- Suivre et gérer les signalements d'ambroisie en utilisant l'outil « signalement ambroisie »

Messieurs PICHOT Geoffrey et FRACHER Gilles sont désignés.

Pour : A l'unanimité

## APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Rapporteur : M. ROQUES Philippe

Compte-rendu de la commission d'appel d'offres dans le cadre de l'ouverture du marché pour la réfection du clocher de l'église : un comparatif financier et par techniques a été réalisé par le pôle finances. Le marché actuel est couteux du fait de la reconstruction de la charpente à l'identique avec une couverture complète en cuivre étamé.

Les élus veulent se laisser le temps de la réflexion sur le niveau patrimonial souhaité et pour une autre solution (matériau moins couteux). Avant toute décision, une rencontre avec les différents partenaires (l'Architecte du Patrimoine, les subventionneurs, la personne chargée de l'assistance à la rédaction des pièces administratives du marché) est envisagée. Il est rappelé que la structure est étanche à ce jour. Un point important est soulevé : la toiture de l'église est en mauvaise état, des réparations devront être faites avant l'hiver.

## FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2026-43

L'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales indique que « les collectivités, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, disposent désormais de la possibilité de déléguer au responsable de l'exécutif le pouvoir de procéder à des virements de crédits entre chapitre, jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel) ».

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à cette nouvelle disposition.

Contre : (1) GUICHARD Nicolas

## COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. FRACHER Gilles

- Dossiers examinés en commission d'urbanisme :
  - Certificat d'urbanisme opérationnel 2M Construction à Picolard pour la rénovation d'un bâtiment
  - Permis de construire DUNAND-SAUTHIER Edgard à Villarivon pour la construction d'un garage agricole
  - Déclaration préalable Réponse Marketing à Couverclaz pour le remplacement d'une partie de balcon par une terrasse
  - Permis de démolir LASILIER Marc à Parchet pour la démolition d'un ancien local
- Déclarations d'intention d'aliéner, envoyées par les offices notariaux :
  - N°2026-08 – le 13 mai 2026 – parcelle C 2699 à Picolard d'une superficie de 313m<sup>2</sup>
  - N°2026-09 – le 09 juin 2026 – parcelles C 2713 et C 2709 à Couverclaz d'une superficie totale de 840m<sup>2</sup>
  - N°2026-10 – le 09 juin 2026 – parcelles A 2309 et A 2312 à Montgirod d'une superficie totale de 318m<sup>2</sup>

Pour ces 3 demandes, la collectivité n'exercera pas son droit de préemption.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2026-44

Monsieur le Maire présente un courrier de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) invitant à désigner un représentant des élus auprès de la commission SCoT.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé.

Le SCoT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Ce document définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le Code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Le SCoT Tarentaise Vanoise est élaboré sur les 30 communes constitutives de l'APTV. Il est jointif avec le SCoT Arlysère (Albertville, Beaufortain, Val d'Arly) et le SCoT Maurienne.

M. GUICHARD Nicolas se propose à cette fonction

Pour : A l'unanimité

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Communication des commissaires titulaires et suppléants retenus par la Directrice des Finances publiques dans le cadre de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Identification des contacts pour les relais d'informations en cas d'urgence dans le cadre de la procédure de gestion des événements de crues du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : Messieurs ALBRIET David et COCHET Alain.
- Demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la désignation d'un binôme élu/agent technique pour la lutte contre la prolifération du moustique tigre et la prévention des risques sanitaires associés : Messieurs TUDELA Romain et NICOLAS Mathieu
- Un audit des appartements de la Commune avait été réalisé lors de la précédente mandature par BlackSheep Energy. Cette même entreprise avait également réalisé pour l'APTV, une action Coach Renov caméra thermique. Une réunion de rendu sera organisée, M. FRACHER Gilles est nommée interlocuteur rénovation énergétique.

- Prise de connaissance de la réponse d'ADS Domaine de Montagne Les Arcs / Peisey Vollandry au courrier de M. VEROLLET Cédric et des membres du conseil municipal de l'époque concernant les gênes occasionnées par la pollution lumineuse de la signalisation nocturne de 2 portées sur la nouvelle ligne de la Télécabine Transarc construite en 2024. Cette réponse sera envoyée aux élus concernés.
- Désignation de référents pour l'Office du Tourisme Intercommunal qui regroupe les communes de Villaroger, Séez et les Chapelles : M. ALBRIET David et Mme COMTE Jennifer.
- Point par Mme BELLENGER Fanny sur l'ouverture de la MAM : les assistantes maternelles sont bien installées et contentes ; une personne est partie, une recherche d'une nouvelle assistante maternelle par l'association MAM Les Marmottons est effectuée ; les familles utilisatrices sont ravies.
- Point sur la rencontre avec Stéphane LAMBERT de la Maison Technique du Département Tarentaise à Aime sur les différents travaux des RD86 et RD86b
- Point sur le SIVU des Granges : installation du nouveau bureau, information sur le fonctionnement et sur les prochains investissements à cause de matériels défectueux. Une visite de la station d'épuration pour les élus est prévue.

Les Chapelles, le 30 juillet 2026.....

Le Maire,  
David ALBRIET



Secrétaire de séance  
Alicia MARMOEX